FRC I. 2704

2704

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 12718

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR BERGIER,

*A la séance du 12 fructidor an 6, en soumettant à la discussion le projet de résolution qu'il avoit présenté, à la séance du 19 thermidor, sur l'*organisation de l'administration & des bureaux de conservation des hypothèques.

Séance du 12 fructidor an 6.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

LA résolution que je viens soumettre à la discussion n'est que le mode d'exécution de celle que vous avez adoptée, le 24 thermidor dernier, sur le régime hypothécaire, au rapport de notre collègue Jaqueminot.

Par cette première résolution, il est décreté que les hypothèques & les mutations seront rendues publiques par la voie de l'inscription sur des regiſtres publics, qui seront tenus dans les bureaux d'arrondiſſement de la ſituation des biens grévés ou aliénés : il est donc décreté qu'il y aura des bureaux de conservation des hypothèques, & que chacun aura son arrondiſſement ſpécial & déterminé.

Mais quel sera le nombre des bureaux ? Par quels agens le ſervice en sera-t-il fait ? Quels seront leurs ſalaires ?

Tels ſont les points ſur leſquels il reſte à prononcer, & qui ſont la matière de la réſolution ſur laquelle j'appelle maintenant l'attention du Conſeil.

La commiſſion dont je ſuis l'organe avoit penſé, citoyens, que trois cent vingt-cinq bureaux ſuffiroient aux beſoins du ſervice ; cependant les réclamations qui ſe multiplient chaque jour ont forcé à en augmenter le nombre pour la plus grande commodité des adminiſtrés ; & la commiſſion s'y eſt portée d'autant plus volontiers, que les ſalaires étant réglés ſur la population de chaque arrondiſſement, & croiſſant ou décroiſſant dans la même proportion, la multiplication des bureaux n'augmente point la maſſe de la dépenſe ; elle en change ſeulement la répartition ; & ce n'eſt pas un mal de partager entre le plus grand nombre poſſible de pères de famille le ſervice des hypothèques & la rétribution qui y eſt attachée : c'eſt au contraire un bien.

Il y auroit de l'inconvénient ſans doute à multiplier à tel point les bureaux, que le traitement de chacun devînt trop foible pour fixer un employé capable & ſûr ; mais il n'y en auroit point de grave à en établir autant que de tribunaux de police correctionnelle, à un petit nombre d'exceptions près, car les ſalaires reſteroient encore à un taux ſuffiſant : auſſi votre commiſſion ne s'eſt-elle refuſée au vœu d'aucune des députations qui ont cru utile d'accorder à leurs départemens le même nombre de bureaux qu'il y a de tribunaux de police correctionnelle établis.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Elle a cru répondre auſſi à votre vœu déja manifeſté par l'adoption de l'article LV de la réſolution du 24 thermidor, en propoſant de maintenir, pour le ſervice des hypothèques, une adminiſtration entièrement ſéparée de celle de l'enregiſtrement & du timbre. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles places : votre commiſſion propoſe au contraire de réduire de près des deux cinquièmes le nombre des bureaux de conſervation ; que la loi du 9 meſſidor an 3 avoit établis ; mais elle croit eſſentiel à la proſpérité du nouveau régime hypothécaire, que le ſervice de ces bureaux continue d'être fait par les conſervateurs, que la loi du 9 meſſidor en avoit chargés, & elle ne penſe pas que le Conſeil héſite à adopter ce parti.

En effet on ne gagneroit que bien peu de choſe, du côté de l'économie, à réunir les fonctions des conſervateurs à celles des receveurs de l'enrégiſtrement établis dans les mêmes lieux où ſeront ſitués les bureaux des hypothèques ; car les receveurs ne ſe chargeroient pas du travail, & ne s'en impoſeroient pas la périlleuſe reſponſabilité & la dépenſe pour une indemnité beaucoup moindre que le *maximum* d'un million, qui eſt le plus haut terme auquel puiſſe s'élever, dans le plan de la commiſſion, la dépenſe générale du régime hypothécaire.

Et certes, quand il y auroit une réduction de deux ou trois cent mille francs à eſpérer de la réunion du ſervice à celui de la régie de l'enregiſtrement, je le demande, une ſi foible économie pourroit-elle entrer en comparaiſon avec les avantages incalculables qu'offre une adminiſtration ſéparée ?

Le premier de tous eſt celui de l'exactitude & de la ponctualité dans un ſervice où tout retard ſeroit nuiſible, & qui ne peut proſpérer que par l'exactitude & la ponctualité.

Or peut-on l'attendre, cette ponctualité, des receveurs d'enregiſtrement dans les principaux bureaux, les ſeuls auprès

desquels il y aura des bureaux des hypothèques ? Ils sont déja surchargés par le travail de l'enregistrement, & surchargés au point que la régie des domaines s'est vue obligée de détacher de leur recette celle des revenus & des prix de vente des domaines nationaux.

Mais s'il a fallu établir deux receveurs pour deux branches de service qui appartiennent l'une & l'autre aux fonctions de la régie de l'enregistrement, est-il proposable de donner au receveur principal, reconnu surchargé, un surcroît de travail qui exige un homme tout entier ?

D'un autre côté, quelle sûreté donneroient les receveurs de l'enregistrement pour la *responsabilité* de fonctions sur le fidèle accomplissement desquelles doit reposer désormais tout le crédit privé ?

Rien d'aussi mobile par état qu'un receveur d'enregistrement. La régie les fait passer continuellement d'un bureau à l'autre *pour leur avancement*, & ce n'est que par ce moyen que l'émulation, le zèle des employés, leur attachement à la chose se soutiennent & se fortifient.

Mais l'administration des hypothèques peut-elle s'accommoder d'une pareille mobilité ?

Quelle confiance pourront inspirer des conservateurs toujours prêts à changer de place, à abandonner le dépôt de la fortune des citoyens, dont ils seroient les gardiens, & à lui faire subir tous les hasards d'un passage continuel de main en main ?

Comment les suivre d'un bout de la France à l'autre pour la responsabilité de leur exercice ? Ce seul inconvénient est trop majeur pour permettre d'hésiter un instant à rejeter toute proposition de réunion du service des hypothèques à celui de l'enregistrement, sans parler des autres considérations sans nombre qui ont été indiquées dans le rapport, & qui seront développées, s'il en est besoin, dans la discussion,

pour réunir tous les suffrages au projet de la commission sur le maintien des conservateurs en exercice, en réglant modérément le tarif de leurs salaires.

Votre commission a pensé aussi qu'il n'y a qu'un moyen d'établir & de maintenir la régularité, l'uniformité & l'ensemble dans le service des bureaux : c'est d'en conserver la direction à une administration centrale, établie à Paris, sous la surveillance du ministre de la justice ; à une administration chargée de donner l'impulsion & le mouvement à la machine, & qui devant coûter moins à salarier que ne coûteroit un bureau ajouté dans le département du ministre de la justice, pour la même direction, sera incontestablement plus utile. J'ai cru devoir faire précéder la lecture du projet de ces courtes reflexions : je vais maintenant vous le soumettre, & j'aurai soin de vous faire remarquer les améliorations qui y ont été faites, depuis son impression, d'après les observations communiquées à la commission, principalement sur le placement des bureaux & leur arrondissement.

TABLEAU RECTIFIÉ

Du placement des bureaux des hypothèques & des cantons qui formeront l'arrondissement de chaque bureau, dans vingt-sept départemens, pour lesquels il y a eu des réclamations contre le tableau général, imprimé en vertu d'arrêté du Conseil, du 13 fructidor an 6.

AIN.

Quatre bureaux.

BOURG, *chef-lieu.*

Cantons. Bourg. Chatillon-les-Dombes. Marlieux. Saint-Trivier-en-Dombes. Mont-Merle. Toissey. Pont-de-Vesle. Bagé-le-Châtel. Pont-de-Vaux. Saint-Triviet-de-Courtoux. Coligny. Mont-Revel. Treffort. Chavannes. Ceyseriat. Pont-de-l'Ain.

NANTUA, *chef-lieu.*

Cantons. Nantua. Poncin. Leyssard. Mont-Réal. Sonthonax. Oyonax. Chatillon-de-Méchaille. Billiat. Grand-Abergement. Brenod. Aranc.

MONT-LUEL, *chef-lieu.*

Cantons. Mont-Luel. Neuville. Trévoux. Chalamont. Ambronay. Amberieux. Saint-Rambert. Lagnieux. Meximieux.

BELLEY, *chef-lieu.*

Cantons. Belley. Saint-Benoît-de-Ceyserieux. L'Huis. Villebois. Virieux. Ceyserieux. Champagne. Seyssel. Songieu. Haute-Ville.

AISNE.

Cinq bureaux.

SAINT-QUENTIN, *chef-lieu.*

Cantons. Saint-Quentin. Vermand. Le Catelet. Bohain. Valsigny. Nouvion. Fonsomme. Ribemont. Moy. Saint-Simon. Genlis. Chauny. La Fère.

VERVINS, *chef-lieu.*

Cantons. Vervins. Saint-Marle. Montcornet. Rozoy-en-Thiérache. Plomion. Aubenton. Hirson. La Capelle. Marly. Guise.

LAON, *chef-lieu.*

Cantons. Laon. Anizy. Saint-Gobain. Crépy. Crécy. Liesse. Sissonne. Bruyères-sous-Laon. Chevriny. Craone. Beausieux. Roucy. Neufchâtel.

SOISSONS, *chef-lieu.*

Cantons. Soissons. Vic-sur-Aine, ci-devant Fontenoi. Blerancourt. Coucy. Vailly. Bourg-le Long. Acy. Braine. Bazoche. Ouchy-le-Châtel. Villers-Coterets. Septmont. Cœuvres.

CHATEAU-THIERRY, *chef-lieu.*

Cantons. Château-Thierry. Charly. Chezy. Vieux-

Maisons. Orbais. Valon-Libre, ci-devant Condé. Mont-Saint-Père. Gandelu. La Ferté-Milon. Neully-Saint-Front. Coincy. Fère-en-Tardenois. Coulonges.

ALLIER.

Quatre bureaux.

Mont-Luçon, *chef-lieu.*

Cantons. Mont-Luçon. Lignerolles. Marcilliat. Neris. Doyet. Mont-Maraut. Villefranche. Deffertines. Eſtivareilles. Huriel Saint-Sauveur. Saint-Deſiré. Heriſſon. Cerilly. Meaulne. Ainay-ſur-la-Logne.

Moulins, *chef-lieu.*

Cantons. Moulins. La Villeneuve. Gannat-ſur-Loire. Chevagnes. Dompierre. Pierrefite-ſur-Loire. Neuly-le-Real. Buſſey. Châtel-de-Neuve. Verneuil. Le Montel-aux-Moines. Creſſanges. Saint-Hilaire. Igrande. Souvigny. Sainte-Menoux. Burges-les-Bains, ci-devant Bourbon-l'Archambault. Lurcylevi. Couleuvre. La Veurdre.

Gannat, *chef-lieu.*

Cantons. Gannat. Ébreuille. Bellenave. Charoux. Chantelle. Target. Saint-Pourcain. Eſcurolles. Brughat.

La Paliſſe, *chef-lieu.*

Cantons. La Paliſſe. Arfeuilles. Mayet-de-Montagne. Buſſet. Vichy. Cuſſet. Saint-Germain-des-Foſſés. Saint-Gerand-le-Puy. Varennes. Montagnet. Jaligny. Le Donjon. Lurcy-ſur-Loire. Luneau.

ALPES (Baſſes).

Trois bureaux.

BARCELONNETTE, *chef-lieu.*

Cantons. Barcelonnette. Jauſiers. Le Lauzet. Allos.. Le Vernet-Bas. Seyne. La Briole. Mont, ci-devant Saint-Paul. Méolans. Larche.

DIGNE, *chef-lieu.*

Cantons. Digne. Barême. Senez. Caſtellanne. Ubraye. Entrevaux. Annot. Saint-André. Thoraine. Colmars. Le Bruſquet. Thoard. Champtercier. Malijai. Lès Mées. Mezel. Oraiſon. Puymoiſſon. Moutiers. Riez. Valenſolle. Quinſon.

SISTERON, *chef-lieu.*

Cantons Siſteron. Saint-Gemes-de-Dromont. La Motte-du-Caire. Claret. Miſon. Noyers. Volone. Curiers. Château-Arnoux. Saint-Etienne-les-Orgues. Lurs. Forcalquier. Volx. Manoſque. Sainte-Tulle. Reillanne. Banon & Sault.

ALPES (Hautes).

Trois bureaux.

BRIANÇON, *chef-lieu.*

Cantons. Briançon. La Grâve. Le Moneſtier. Vallouiſe. Les Prés. Villars. Saint-Pancrace. L'Argentière. Abries. Villevieille. Navache. Saint-Martin.

EMBRUN, *chef-lieu.*

Cantons. Embrun. Guilleſtre. Mont-Lyon, ci-devant

Mont-Dauphin. Vallon, ci-devant Saint-Clément. Ourcière. Savines. Barratier. Chorges. Mille-Vents, ci-devant Saint-Etienne d'Avançon. Remollon.

GAP, *chef-lieu.*

Cantons. Gap. Tallard. La Saulce. Laragne. Châteauneuf-de-Chabres. Ribiers. Orpierre. Saint-André-de-Rozans. Serres. Montmorin. Apres. Veyne. La Roche des-Arnauds. La Baſtide-Neuve. Chabottes. Saint-Julien. Saint-Etienne. Saint-Bonnet. Saint-Euſèbe. Moneſtier. Saint-Firmin.

ARDÈCHE, *chef-lieu.*

Trois bureaux.

L'ARGENTIÈRE, *chef-lieu.*

Cantons. L'Argentière. Valon. Bane. Les Vents. Joyeuſe. Valgorge. Jaujac. Saint-Etienne-de-Leudarés. Thueys. Montpezat. Burzel. Concourron.

PRIVAS, *chef-lieu.*

Cantons. Privas. Lavoultes. Saint-Fortuna. Saint-Pierre-Ville. Antraigues. Veſſeaux. Chomerac. Rochemaure. Aubenas. Villeneuve-de-Berg. Viviers. Le Bourg-Saint-Andéol.

TOURNON, *chef-lieu.*

Cantons. Tournon. Andance. Serrières. Annonay. Mont-Chinac, ci-devant Sainte-Agrève. La Maſtre. Saint-Perray. Vernoux. Le Cheylard. Mas-d'Hérieux, ci-devant Saint-Martin de Vallamas.

ARDENNES.

Quatre bureaux.

RETHEL, *chef-lieu.*

Cantons. Rethel. Juniville. Ecry. Seuil. Tagnon. Asfeld. Saint-Germain-Mont. Château Parcieu. Sauces-aux-Bois. Nouvion-en-Porcieu. Vaſſigny. Sevigny. Chaumont. Roquigny. Marat.

VOUZIERS, *chef-lieu.*

Cantons. Vouziers. Tourteron. Attigny. Vaudy. Vonc. Le Chêne. Saint-Pierre-Mont. Brieules. Nouart. Briquenay. Buzency. Saint-Juvin. Grandpré. Châtel. Autry. Monthois. Bourg. Machault.

SEDAN, *chef-lieu.*

Cantons. Sedan. Margut. Carignan. Douzy. Mouzon. Beaumont-en-Argonne. Chemery. Donchery. Givone. Ivoy. Bouillon.

CHARLEVILLE, *chef-lieu.*

Cantons. Charleville. Remilly. Vendreſſe. Aumont. Flize. Jaudun. Signy-l'Abbaye. Mezières. Queſpinſard. Rouvez. Thilay. Monthermé. Revin. Fumay. Givet. Chooz. Philippeville. Marienbourg. Couvin. Daly. Nime-Treigné. Romerée. Sarice. Fuzeillés. Villers-en-Fague. Villers-deux-Egliſes. Rocroy. Maubert-Fontaine. Signy-le-Petit. Auvillers-les-Forges. Rumigny. Liart. Lécheller.

AUBE.

Trois bureaux.

TROYES, *chef-lieu.*

Cantons. Troyes. Sainte-Maure. Villacerf. Tennelieres Lusigny. Saint-Martin. Creney. Saint-Lyé. Fontvannes. Onjon. Piney. Gérodot. Montreuil. Marolles. Chappes. Bar-sur-Seine. Lès-Riceys. Chesley. Bernon. Ervy. Chaource. Auxon. Saint-Phal. Saint-Jean-de-Bonneval. Bouilly. Isle ou Aumont. Saint-Germain. Saint-Liébault ou Estissac. Prunay. Trancault-le-Repos. Marigny. Pouy. Villemort. Neuville. Rigny. Saint-Méard.

BAR-SUR-AUBE, *chef-lieu.*

Cantons. Bar-sur-Aube. Gouvignon. Clairvaux. Mussy-l'Evêque. Moyse. Vendœuvres. Arsonval. Dieuville. Soulaines. Brienne. Lesmont. Rosnay. Montmorency. Ville-sur-Terre.

ARCIS, *chef-lieu.*

Cantons. Arcis. Plancy. Mailly. Allibaudières. Ramerrut. Chevanges. Chalette. Aulnay. Coclois. Pougy. Mont-Suzain. Méry-Sur-Seine. Romilly. Trainel. Nogent sur-Seine. Pont-sur-Seine. Villenoxe-la-Grande.

AVEYRON.

Quatre bureaux.

RHODÈS, *chef-lieu.*

Cantons. Rhodès. Cassagnes. Clairvaux. Concourès. Flavin. Gages. Marcillac. Mouivarez. Pont-de-Salans. Sauve-

terre. Camboularet. Colombiés. Lasalveta. Laselve. Requista. Ledegues. Nancelle. Saint-Just. Rignac. Saint-Cyprien. Conques. Aurits. Salles. Curan. Severac. Ségur. Coulfergues. Laissac. Gaillac. Saint-Saturnin. Saint-Chely. Espalion. Saint-Come. Gabriac. Saint-Geniés.

MILHAU, *chef-lieu.*

Cantons. Milhau. Saint-Affrique. Saint-Sernin. Coupriac. Camares. Saint-Rome-du-Tarn. Broquiès. Saint-Félix-des-Orgues. Compeyre. Peyrelea. La Cavalerie. Nant. Sauclières. Saint-Baurely. Viala-du-Tarn. Verins. Saint-Lures. Saint-Laurens.

ENTRAIGUES, *chef-lieu.*

Cantons. Entraigues. Ville-Cerutat. Estaing. Neyrac. Laguiole. Mur-de-Barrès. Cantoin. Sainte-Geneviève. Lacam. Saint-Simphorien. Saint-Hippolyte. Saint-Amand-des-Côtes.

VILLEFRANCHE, *chef-lieu.*

Cantons. Villefranche. Villeneuve. Privisac. Rieupeyroux. Parisot. Najac. Varens. Mont-Salès. Saint-Antonin. Aubin. Asprierès. Peyrusse. Montbarens. Flagnac. Levignac.

CANTAL.

SAINT-FLOUR, *chef-lieu.*

Massiac. Tanavelles. Ruines. Pierrefort. Chaudes-Aigues. Murat. Allanches. Condat.

AURILLAC, *chef-lieu.*

Vic. Laroquebrou. Saint-Cernin. Maurs. Mont-Salvy.

MAURIAC, *chef-lieu.*

Salers. Pleaux. Riom-les-Montagnes. Saignes. Champs.

COTES-DU-NORD.

Six bureaux.

SAINT-BRIEUX, *chef-lieu.*

Cantons. Saint-Brieux. Iffimas. Pledran. Plenc. Quintin. Plouvera. Tregomeur. Châteaudun. Etables. Lauvallon. Plouha. Yvias. Paimpol.

LAMBALE, *chef-lieu.*

Cantons. Lambale. Henanbien. Matignon. Pleneuf. Andelle ou Planguenouat. Pledeliac. Landehen. Moncontour. Jugon. Plenée. Legourray. Langourla.

DINAN, *chef-lieu.*

Cantons. Dinan. Corseul. Plouer. Plombalay. Plancoüet. Melois. Pleumadan. Megret. Broons. Evran. Tréfumel. Caulnes. Plemogal. Trémorel.

LOUDEAC, *chef-lieu.*

Cantons. Loudeac. Lacheze. Plemet. Merdrignac. Plouguenaſt. Plenoy. Uzel. Corlaix. Mur. Caradec.

GUINGAMP, *chef-lieu.*

Cantons. Guingamp. Poumerit-le-Vicomte. Saint-Gilles-le-Vicomte. Pontrieux. Pedernec. Belle-Iſle-en-terre. Plouа-

gas. Plongouver. Gurunhuel. Bourbiac. Pertivien. Botmel. ou Caillac. Carnot. Duault. Magoër. Mont-Plegeaux. Bothoa. Lanifcat. Melionéc. Roftrenen. Maëlcachaix. Treogan.

LANION, *chef-lieu.*

Cantons. Lanion. Prat. Laroche-d'Eriens. Lefardrieux. Treguier. Penvenant. Perros-Guirec. Michel-en-Grêve. Pleflin. Vieux-Marché. l'Ognivi-Poulgras.

CREUSE.

Quatre bureaux.

GUERET, *chef-lieu.*

Cantons. Gueret. Pionnat. Jarnage. Chenerailles. Ahun. Saint-Vaulry. Grand-Bourg. Lafouterraine. Saint-Germain. D'Un-le-Palteseau. Freffelines. Bonnat.

BOURGANEUF, *chef-lieu.*

Cantons. Bourganeuf. Chatelux-Lemarchaix. Pontarion. Royère. Ars.

FELLETIN, *chef-lieu.*

Cantons. Felletin. Gentioux. La Courtine. Flayat. Croc. Auzanne. Mainfac. Bellegarde. Aubuffon. Valière.

BOUSSAC, *chef lieu.*

Cantons. Bouffac. Gonoulliac. Chatellux. Gouzon. Leffaud. Chambon. Evaux.

Obfervation.

Aubuffon a plus de population, plus de communications

plus de relations que Felletin ; & cette commune a un tribunal de police correctionnelle. Toutes ces considérations semblent devoir lui faire accorder un bureau des hypothèques, qui auroit pour arrondissement les cantons « d'Aubusson, Valière, Ars, Bellegarde, Auzanne, Mainsac, » Evaux. »

Alors le département de la Creuse conserveroit cinq bureaux sur sept qu'il a actuellement. Sa population étant de deux cent trente-trois mille individus, dont le bureau de Gueret renfermoit à peu près soixante-trois mille, il resteroit environ cent soixante-dix mille à répartir entre les quatre autres bureaux ; ce qui donneroit quarante mille pour chacun. L'inégalité inévitable dans la répartition porteroit les uns au-dessus, les autres au-dessous de ce terme moyen ; mais les écarts ne seroient pas considérables.

DROME.

Quatre bureaux.

VALENCE, *chef-lieu.*

Cantons. Valence. Bourg-lez-Valence. Etoile. Loriol. Alex. Chabeuil. Monteiller. Rochefort Samson. Lyonne (ci-devant S.-Jean-en-Voyans). Hostun. Le Bourg-du-Péage. Romans. Saint-Paul-les-Romans. Peyrius. Clérieux. Tain. Larnage-Saint-Donnat. Montmirail. Montrigaud. Saint-Vallier. Châteauneuf-de-Galaure. Hauterive. Saint-Romain-d'Albon. Moras.

DIE, *chef-lieu.*

Cantons. Die. Chatillon. Lus-la-Croix-Haute. Luc. Saint-Nazaire-le-Désert. Saillans. Aoste. Crest. Plan-de-Baix. Pontaix. Saint-Juiller-en Quint. La Chapelle-en-Vereurs.

MONTELIMAR, *chef-lieu.*

Cantons. Montelimar. Chateauneuf-de-Mazene. Sauzel. Marſanne. Chabrillan. Puy-Saint-Martin. Bordeaux. Mont-Jabran, ci-devant Dieu-le-Fit. Taulignan. Grignant. Douzère. Pierrelatte. Paul-Fontaine, ci-devant Saint-Paul-trois-Châteaux. Suze-la-Rouſſe. Beaume.

NYONS, *chef-lieu.*

Cantons. Nyons. Vinſobres. Mirabel. Lebuis. Mollans. Montbrun. Montauban. Saint-Jaſe. Rouſſet. Ramuſat. La Motte-Chalmont. Valdrome.

FINISTERE.

Quatre bureaux.

QUIMPER, *chef-lieu.*

Cantons. Quimper. Etiant. Corray. Scaer. Knevel. Queiren. Bannales. Arzanno. Quimperlé. Cloars-Carnoſt. Pont-Aven. Concarneau Melgrin. Reſporden. Plomelin. Foueſnan. Pont-l'Abbé. Plomeur. Ploncour. Tréogat. Plogaſtel. Plozevel. Pont-Croix. Audierne. Cleden. Iſle-de-Sein. Douarnenez. Plogonec. Briec.

CHATEAULIN, *chef-lieu.*

Cantons. Chateaulin. Loc-Renan. Gouezec. Chateaueuf-du Faon. Saint-Hernin. Cleden. Carrhaix. Plonevez-du-Faon. Pleyben. Saint-Segal. Braſpars. Sizun. Yrvillac. Hanvec. Lefaon. Plomodiès. Argol. Crozon.

MORLAIX, *chef-lieu.*

Cantons. Morlaix. Plongotuven. Guerleſquin. Serignac.

Pleibert-Christ. Lehuelgat. Sainte-Theogonée. Taulé. Plouvern. Landivisiau. Ploudiry. Plouneventet. Plouzevede. Plounevez. Cleder. Treftaonenau. Saint-Pol-de-Hon. Plouezoch. Lanmeur.

BREST, *chef-lieu.*

Cantons. Breft. Guipavaz. Plougaftel. Landernau. Ploudamel. Lefneven. Goulven. Plouguerneau. Guicquilleau. Lannilès. Ploudalmezeau. Brelles. Plabence. Saint-Rena. Plouzané. Le Conquet.

GIRONDE.

Cinq bureaux.

LESPARE, *chef-lieu.*

Cantons. Leſpare. Saint-Vivien. Civrac. Saint-Eſtêphe. Pauliac. Saint-Laurent. Lamarque.

BORDEAUX, *chef-lieu.*

Cantons. Bordeaux, *intrà & extrà* muros. Saint-Medeard-d'Egrans. Caſtres. Podenſac. Cadillac. Orbis. Targon. Quinſat. Longeiran. Creon. Fargues. Saint-Loubez. Ambarès. Blanquefort. Macau. Margaux. Caſtelnau. La Tête-de-Buch. Belin.

LANGON, *chef-lieu.*

Cantons. Langon. Saint-Macaire. Barſac. Landiras. Noaillan. Saint-Symphorien. Préchas. Captieux. Grignols. Bazas. Aillas. Aurès. Cauderot. Landeron. Lareolle. Lamotte. Monſégur. Caſtelmoron. Saint-Ferme. Sauveterre. Pollegru.

LIBOURNE, *chef-lieu.*

Cantons. Libourne, *inirà & extrà* muros. Vayres. Fron-

ſac. Galgon. Guitres. Coutras. Lui-Normand. Luſſac. Saint-Emilion. Caſtillon. Branne. Rauzan. Blazimon. Pujols. Genſac. Sainte-Foix-la-Grande.

BLAYE, *chef-lieu.*

Cantons. Blaye. Bourg. Saint-Ciriers-de-la-Neſle. Saint-Chriſtoly. Saint-André-de-Cubzat. Cubzat. Saint-Savin. Cezac. Saint-Ceriers-de-la-Lande.

ILLE-ET-VILAINE.

Cinq bureaux.

RENNES, *chef-lieu.*

Cantons. Rennes. Pacé. Betton. Gevezé. Hedé. Saint-Aubin-du-Cormier. Liffré. Noyal-ſur-Vilaine. Chateaugiron. L'Hermitage. Bruz. Corpsnuds. Sens. Laboiſſière. Piré. Janzé. Marceillé. Dingé. Saint-Aubin-d'Aubigné.

MONTFORT, *chef-lieu.*

Cantons. Montfort. Dedée. Becherel. Montauban. Saint-Meen. Gael. Plélan. Bréal. Iffindic.

DOL, *chef-lieu.*

Cantons. Dol. Erans. Antrain. Bazouges. Combourg. Levivier. Ros-ſur-Coëſnon. Saint-Servan. Saint-Malo. Cancale. Saint-Briac. Chateuneuf. Miniac. Pleingnen. Tintiniac. Saint-Brice. Saint-Marc-le-Blanc, ou Mont-Blanc. Saint-Georges-de-Rotambaux. Louvigny.

VITRÉ, *chef-lieu.*

Cantons. Vitré. Château-Bourg. Dourdin. Izé. Châtillon.

La Chapelle-Erbée. Argentrée. Louvigné. Domague. La-Guerche. Martigné. Gennes. Muretiers. Domalain. Le Teil. Retiers. Billé. Parcé. Fleurigné. Fougères.

BAIN, *chef-lieu.*

Cantons. Bain. Ercé. Fougeray. Meſſac. Piptiac. Guipry, Renac. Redon. Bains. Sixt. Lohéac. Maure. Campel. Baulon. Guignen. Bourg-des-Compes. Pléchatel. Leſel.

INDRE.

Trois bureaux.

ISSOUDUN, *chef-lieu.*

Cantons. Iſſoudun. Neuvy-Palloux. Mouſnet. Reuilly. Vatan. Poulaines. Chabris. Vilantrois. Valençay.

CHATEAUROUX, *chef-lieu.*

Cantons. Châteauroux. Bourgdéols. Buzançois. Levroux. Jeu-Malloche. Argy-Palluan. Châtillon. Azay. Mezier. Martizai. Roſnay. *Merbée.* Saint-Vincent-Dardentes. Saint-Chartier.

ARGENTON, *chef-lieu.*

Cantons. Argenton. Saint-Marcel. Saint-Gauthier. Leblanc. Saint-Martin-de-Tournun. Mévigny. Belabre. Lignac. Chaillac. Saint-Benoît-du-Sault. Chazelet. Chuiſdeſſus. Gargileſſe. Montchevrier. Eguzon. Aigurande. Saint-Sevère. Neuvy-Saint-Sépulchre. Lachâtre.

ISÈRE.

Quatre bureaux.

GRENOBLE, *chef-lieu.*

Cantons. Grenoble. Eybens. Saint-Martin-Duriage. Vizille. Le Bourg-d'Oisans. Saint-George-de-Comiers. Claix. Lans-Vif. Saint-Teoffrey. Lamure. Lavaletre. Le Monetier-de-Clermont. Saint-Guillaume. Saint-Martin-de-Clelles. Saint-Maurice-en-Trièves. Mens. Saint-Jean-des-Vertus. Corps. Entraigues. Le Verson. Meyland. Froges. Bernin. Goncelin. Alleferd. Saint-Maximin. Barraux. La Terrasse. Saint-Christophe. Saint-Laurent-du-Pont. Voiron. Voreppe. Sassenage. Saint-Egreve. Pont Charra. Cordéac. Genevrai. Saint-Quentin. Moirans. Rives-Chirens-Saint-Geoire.

SAINT-MARCELLIN, *chef-lieu.*

Cantons. Saint-Marcellin. Saint-Bonnet-de-Chavagne. Pont-en-Royans. Izeron. Lalbène. Tullins. Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Roybon. Viriville. Vinay. Saint-Antoine-Lafont.

BOURGOIN, *chef-lieu.*

Cantons. Bourgoin. Ceffieux. La Tour-du-Pin, Virieu-Chabens. Bigonnes. Le Grand-Lemps. Saint-Jean-d'Avelanne. Les Abrets. Le Pont-de-Beauvoisin. Corbelin. Morelet. Saint-Chef. Arandon. Quirieu. Parmillieux. Cremieux. Trept. Moras. Vauxmillieux. Maubec.

VIENNE, *chef-lieu.*

Cantons. Vienne. Vilette-d'Authan. Saint-Symphorien.

Saint-Prieſt. Villeur-Banne. Saint-Laurent-de-Mure. Vilette-Serpère. Heyrieux. Saint-Georges-d'Eſperanches. Moidieu. Saint-Jean-de-Bournay. Châtonnay. La Côte-Saint-André. Mont-Severoux. Auberive. Rouſſillon. Beau-Repaire. Chonas.

LÉMAN.

Deux bureaux.

GENÈVE, *chef-lieu.*

Cantons. Genève. Chêne. Vernier. Gex. Ferney-Voltaire. Thoiri. Collonge. Carouge. Viry. Chaumont. Frangy. Cruſeilles. Reignier. Bonne. Annemaſſe. Vieux-en-Salas. Laninge. Samoëns. Bonneville. Thorens. Laroche. Arbuligny. Douvaine. Bons.

THONON, *chef-lieu.*

Cantons. Thonon. Lullin. Liot. Notre-Dame-d'Abondance. Evien.

LOT.

Quatre bureaux.

CAHORS, *chef-lieu.*

Cantons. Cahors. Lalbenque. Caſtelnau. Louzerte. Le Bourg-de-Viſac. Moncuq. Belaye. Durauvel. Puy-l'Evêque. Luzech. Catus. Saint-Géry. Cabreirets. Limogne.

MONTAUBAN, *chef-lieu.*

Cantons. Montauban. Monclac. Bruniquel. Negrepeliſſe. Realville. Cauſſade. Caylux. Puy-Laroque. Monpezat. Mo-

lières. Mirabel. La Françaiſe. Moillac. Cazes-de-Mondenard.

GOURDON, *chef-lieu.*

Cantons. Gourdon. Salviac. Cazals. Saint-Germain-de-Belair. Monfaucon. Carlucet. Payrac. Souillac. Martel. Sarazac. Vayrac.

FIGEAC, *chef-lieu.*

Cantons. Figeac. Cajarc. Sonc. Livernon. La Chapelle-Marival. Aynac. La Tronquière. Saint-Ceréz. Bretenoux. Gramat.

MONT-BLANC.

Quatre bureaux.

CHAMBÉRI, *chef-lieu.*

Cantons. Chambéri. Saint-Thiébaut. Les Echelles. Pont-de-Beauvoiſin. Sainr-Alban. Saint-Genies. Novalaiſe. Bourget. Yenne. La Biole. Aix. Les Cheraines. Chatelart. L'Hôpital. Greſſy. Saint-Pierre. Montmeillant. Les Marchés. Saint-Hélène-du-Lac. La Rochette. Chamont.

ANNECY, *chef lieu.*

Cantons. Annecy. Pringy-Sillingy. Clermont. Rumilly. Ruffieux. Alby. Duin-d'Héré. Saverges. Ugine. Talloires. Thones. Grand-Bornant. Cluſe. Sallanches. Flumet. Megève. Sain Gervais. Chamonix.

MOUSTIER, *chef-lieu.*

Cantons. Mouſtier. Saint-Jean-de-Belleville. Bozel. Sainte-Foi. Saint-Maurice-Bettantre. Aime. Feſſous. Conflans. Saint-Maxime-de-Beaufort.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, *chef-lieu.*

Cantons. Saint-Jean-de-Maurienne. Saint-Etienne-de-Cuine. La Chambre. Argentine. Aiguebelle. Font-Couverte. Valloires. Saint-Michel. Modane. Sollières. Lans-Lebourg.

NORD.

LILLE, *chef-lieu.*

Cantons. Lille. Templeuve-en-Pevêle. Seclin. La Baſſée. Haubourdin. Armentières. Le Queſnoy. Tourcoing. Lannoy. Rache. Marchiennes. Saint-Léonard. Orchies.

DUNKERQUE, *chef-lieu.*

Cantons. Dunkerque. Gravelines. Bergues. Honsckootte. Bourbourg. Vatten. Eskelbec.

CAMBRAY, *chef-lieu.*

Cantons. Cambray. Abancourt. Ribecourt. Valincourt. Eſtourmel. Le Cateau-Cambreſis. Soleſmes. Douay. Lewarde. Arleux.

VALENCIENNES, *chef-lieu.*

Cantons. Valenciennes. Bouchain. Saint-Amand. Condé ou Nord-Libre. Le Queſnoy. Bavay.

AVESNE, *chef-lieu.*

Cantons. Aveſne. Treton. Etrocungt. Priſches. Maroilles. Dourlers. Maubeuge. Solre-le-Château. Barbançon. Feignies. Landrecies. Berlemont.

BAILLEUL, *chef-lieu.*

Cantons. Bailleul. Merville. Hazebrouck. Blaringhem. Caſſel. Steenworde.

OISE.

Trois bureaux.

BEAUVAIS, *chef-lieu.*

Cantons. Beauvais. Breſles. Noailles ou Longviller. Boncourt. Auneuil ou Frocourt. Ons-en-Bray. Germer de Fry. Savignies. Gerberoy. Troiſſereux. Tillé. Chaumont. Eryeſur-Treſne. Montjavoult. Laville-artre. Méru. Freſneau. Flavacourt. Grandvilliers. Sarcus. Romeſcamps. Fromeries. Feugnieres. Songeons. Marſeille. Hamel ou Hétomenil. Sommereux. Luchy. Crevecœur. Cormeille ou Blancfoſſé. Chambly.

CLERMONT, *chef-lieu.*

Cantons. Clermont. Sarcy-le-Grand. Liancourt. Mony. Rulles. Navignies. Saint-Juſt-en Chauſſée. Leglantier. Laneuville-ſur-Aronde. Lieuviller. Breteuil. Froiſſy. Auſauvillers-en-Chauſſée Pluiville. Halluin ou Meignelay. Ericot. Senlis. Baron. Plailly. Chantilly. Mello. Creil. Pont-Maxence.

COMPIEGNE, *chef-lieu*

Cantons. Compiegne. Pierrefonds. Rethondes. Condun. Monchy. Etrées. Franciade. Grandfreſnoy. Lemeux. Noyon. Babœuf. Guiſcard. Beaulieu. Laſſigny. Beſſous. Chiry ou Rebecourt. Carlepont. Attichy. Creſpy. Thury. Acy. Nanteuil-le-Haudouin. Verberie. Morimont.

BASSES-PYRÉNÉES.

Cinq bureaux.

PAU, *chef-lieu.*

Cantons. Pau. Nay. Pontac. Morlaas. Lavielle. Lembeye. Conches. Garlin. Theze. Montans.

ORTHIES, *chef-lieu.*

Cantons. Orthies. Sallies. Sauvererre. Lagoo. Arthes. Arzac.

OLERON, *chef-lieu.*

Cantons. Oleron. Laſſeube. Arudy. Bielle. Accous. Aramits. Tardets. Bareux. Mauleon. Sainte-Marie d'Oleron. Navarreins. Monneins.

SAINT-PALAIS, *chef-lieu.*

Cantons. Saint-Palais. Garris. Came. La Baſtide de Clerence. Iſturits. Triſſari. Iholdy. Saint-Jean-Pied-de-Port. Larceveau. Saint-Martin. Ridache. Saint-Etienne. Oſſés. Domeuzain. Sunharette.

BAYONNE, *chef-lieu.*

Cantons. Bayonne. Mouguerre. Bidache. Bardos. Haſparens. Maccaye. Cambo. Eſpelette. Sarre. Saint-Pé. Saint-Jean-de-Luz. Urrugne. Uſtaritz. Biarritz.

HAUTES-PYRÉNÉES.

Trois bureaux.

TARBES, *chef-lieu.*

Cantons. Tarbes. Ibos. Oſſun. Bernac. Tournay. Bagnère.

Campan. Lennenezan. Bourg. Galan. Trie. Saint-Sever-de-Ruſtan. Aubazede. Rabaſtens. Vic. Bigorre. Maubourguet. Caſtelnau. Riviere. Baſſe.

SARRAN-COLIN, *chef-lieu.*

Cantons. Sarran-Colin. Arreau. Bordères. Ancizan. Vielle. Saint-Laurent. Monleon-en-Barrouſſe. Neſtier. Labarthe-de-Neſle. Moleon-en-Magnoac. Caſtelnau-de-Magnoac.

ARGELLÈS, *chef-lieu.*

Cantons. Argellès. Prechac. Saint-Savin. Arrens. Luz. Juncalas. Lourde. Saint-Pé. Segus. Aucun.

SEINE-ET-MARNE.

Cinq bureaux.

MELUN, *chef-lieu.*

Cantons. Melun. Chatelet. Fontainebleau. Perthes. Boiſſide. Mormant. Chaumes. Brie-ſur-Hieres. Tournan. Maincy.

MEAUX, *chef-lieu.*

Cantons. Meaux. La Ferté-ſous-Jouarre. Liſy-ſur-Ourcq. Croy. Dammartin. Claie. Lagny. Crecy.

COULOMMIERS, *chef-lieu.*

Cantons. Coulommiers. La Ferté-Gaucher. Rebais. Faremoutier. Rozoy.

PROVINS, *chef-lieu.*

Cantons. Provins. Sourdun. Angers. Jouy-le-Chatel. Nangis. Donnemarie. Bray-ſur-Seine.

NEMOURS, *chef-lieu.*

Cantons. Nemours. Beaumont. Château-Landon. Egreville. Voux. Montereau. Moret. La Chapelle.

Observation.

Il y a des réclamations pour le placement d'un bureau à Coulommiers : si elle est accueillie, le département de Seine & Marne conservera les cinq bureaux qu'il a actuellement aux cinq chefs-lieux de district, où ils furent établis par la loi du 9 *messidor.* Ce nombre n'excède pas celui que peut comporter la population du département, combinée avec l'étendue de son territoire.

Le bureau de Coulommiers auroit pour arrondissement, Coulommiers, Rebais, La Ferté-Gaucher, Faremoutier & Rozoy.

SEINE-INFÉRIEURE.

Six bureaux.

ROUEN, *chef-lieu.*

Cantons. Rouen. Franqueville. Elbeuf. Canteleu. Jean-du-Cardonnay. Pavilly. Mouteville. Cailly. Quincampoix. Ry. Jacques-sur-Darnetal.

GOURNAY, *chef-lieu.*

Cantons. Gournay. Menerval. Gaille-Fontaine. Forges. Riuhy. Argeuil. La Feuillée.

NEUFCHATEL, *chef-lieu.*

Cantons. Neufchatel. Aumale. Foucarmont. Blangy. Grancourt. Loudinieres. Relencombre. Saint-Saen.

Dieppe, *chef-lieu.*

Cantons. Dieppe. Creil. Eu. Evernem. Argues. Longueville. Auffay. Auglerqueville. Bacqueville. Fontaine-Ledun. Veulles. Le Bourgdun.

Yvetot, *chef-lieu.*

Cantons. Yvetot. Freville. Duclerc. Caudebec. Lillebonne. Bolbec. Fauville. Ourville. Valmont. Saffetot. Saint-Valery. Cany. Saint-Laurent.

Le Havre, *chef-lieu.*

Cantons. Le Havre. Harfleur. Saint-Nicolas-de-la-Taille. Saint-Romain. Montivillers. Angerville. Breauté. Gonneville. Criquetot. Goderville. Fécamp.

DEUX-SÈVRES.

Six bureaux.

Niort, *chef-lieu.*

Cantons. Niort. Prahecq. Chizé. Beauvoir. Maugé. Frontenay. Magné. Echiré. Coulonges.

Melle, *chef-lieu.*

Cantons. Melle. Lezay. Chenay. Mougon. Celles. Brion. Enfigné. Couture. Chef-Boutonne. Sauzé.

Saint-Maixan, *chef-lieu.*

Cantons. Saint-Maixan. Lamothe-Lheray. Sainte-Neomaye. Chevreux. Champdeniers. Verruyes. Menigoutte.

PARTHENAY, *chef-lieu.*

Cantons. Parthenay. La Ferriere-en-Parthenay. Saint-Pardoux. La Chapelle. Triveuil. Secondigny. Amaillon. Saint-Loup. Thenezay.

BRESSUIRE, *chef-lieu.*

Cantons. Breſſuire. Cheifré. La Chapelle-Laurent. Montcontant. La Forêt-ſur-Sèvres. Ceriſay. Châtillon-ſur-Sèvres. Les Echanbroignes. Les Aubiers.

THOUARS, *chef-lieu.*

Cantons. Thouars. Oiron. Airvault. Saint-Varent. Argenton. Argenton-les-Rivières.

TARN.

Trois bureaux.

CASTRES, *chef-lieu.*

Cantons. Caſtres. Boiſſeron-d'Aumontel. Saint-Amand-la-Baſtide. Montredon. Mazamet. Soreze. Dourgne. Labrugnères-Dulac. Vielmeur. Lautrec. Roquecourbe. Lacaune. Murat. Braſſac-de-Belfourte. Angles. Viane. Puy-Laurens. Cucq.

GAILLAC, *chef-lieu.*

Cantons. Gaillac. Cahuſac-ſur-Verre. Millars. Puicelay. Caſtelnau-de-Montmirail. Salvagnac. Rabaſtens. Liſle. Cadales. Vaoux. Lavaur. Saint-Sulpice-la-Pointe. Briatexte. Fiac.

ALBY, *chef-lieu.*

Cantons. Alby. Caſtelnau-de-Bonnafoux. Lombres. Réal-

mont. Alban. Villefranche-d'Albigeois. Valence-en-Albigeois. Saint-Jurry. Valderies. Carmeaux. Monesties. Montirat. Pampelonne. Cordes. La Bastide-Montfort. Grolet. Saint-Pierre-de-Trevesy. Saint-Paul-de-Massugnies. Massola.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 6.